



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 août 2026 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

MM. les conseillers :	Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin
-----------------------	---

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

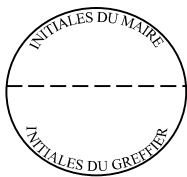
Sont également présents :	M. Jean-François Messier, directeur général M ^e Luc Drouin, greffier
---------------------------	--

Sont absents :

M. le conseiller :	Éric Lecourtois
M ^{me} la conseillère :	Nathalie Thauvette
M ^{me} la conseillère :	Elizabeth Larose

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internauts
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire 2026
 - 8.2 Autorisation de signature - Nouvelle entente du Programme de supplément au loyer Québec
 - 8.3 Demande de soutien financier - Opération Nez Rouge 2026 Longueuil/Rive-Sud
 - 8.4 Autorisation de dépenser
 - 8.5 Approbation des budgets révisés 2026 - Office municipal d'habitation de Roussillon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

9. Règlements

- 9.1 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 755-1 modifiant le règlement n° 755 portant sur le programme de subventions de produits écologiques pour la lutte aux changements climatiques
- 9.2 Adoption - Règlement n° 748-1 modifiant le règlement n° 748 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

10. Communications

11. Direction générale

- 11.1 Autorisation de dépenser
- 11.2 Demande d'adhésion de la Ville de Delson à Espace MUNI 2026-2027

12. Développement économique

- 12.1 Autorisation de signature du protocole d'entente pour une résidence pour personnes âgées
- 12.2 Autorisation de signature du protocole pour des installations funéraires
- 12.3 Engagement de la Ville relativement à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet de redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire

13. Environnement

14. Greffe et affaires juridiques

- 14.1 Autorisation de dépenser
- 14.2 Mandat pour services professionnels – Études de caractérisation environnementale

15. Informatique

- 15.1 Autorisation de dépenser
- 15.2 Attribution de contrat de services professionnels d'un technicien informatique

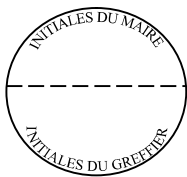
16. Loisirs

- 16.1 Autorisation de dépenser
- 16.2 Autorisation de verser la contribution financière à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire
- 16.3 Autorisation de signer les ententes contractuelles avec les artistes prévus pour la programmation des spectacles en 2027
- 16.4 Autorisation de fermeture de rues pour le Créafest Delson

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

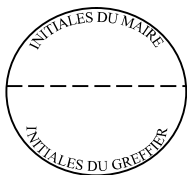
- 18.1 Autorisation de dépenser



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 18.2 Entériner la nomination probatoire d'un inspecteur municipal
- 18.3 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
- 18.4 Dépôt de l'offre finale patronale dans le cadre des négociations relatives à la convention des cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821
- 19. Sécurité publique
- 20. Travaux publics
 - 20.1 Attribution de contrat pour le déneigement des rues pour les années 2026-2028 et une année optionnelle
 - 20.2 Attribution d'un contrat complémentaire pour le planage et resurfaçage de certains tronçons de rues
 - 20.3 Autorisation de paiement d'un décompte progressif pour les travaux de réfection de la toiture du centre sportif
 - 20.4 Autorisation de paiement d'un décompte progressif pour les travaux de planage et de resurfaçage de la rue Thibert
 - 20.5 Autorisation de dépenser
 - 20.6 Attribution de contrat pour le remplacement de l'enseigne à l'hôtel de Ville
- 21. Trésorerie
 - 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires
 - 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 22. Aménagement du territoire
 - 22.1 Demande d'approbation relative à un agrandissement industriel – 196, rue Lavoie
 - 22.2 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 10, boulevard Georges-Gagné Sud, local H
 - 22.3 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 48, 2^e Avenue
 - 22.4 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 131, rue Dulude
 - 22.5 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 40, rue Principale Sud
 - 22.6 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 81 AA, boulevard Georges-Gagné Sud
 - 22.7 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 241, rue Principale Nord
 - 22.8 Demande d'approbation relative à un affichage industriel – 29, rue Beauvais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

22.9 Demande d'approbation relative à un affichage commercial -
33, Route 132

22.10 Demande d'approbation relative à un affichage institutionnel –
75, boulevard Georges-Gagné Nord

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internauts

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2026-08-289

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet ce matin, avec l'ajout du point 18.4 intitulé : Dépôt de l'offre finale patronale dans le cadre des négociations relatives à la convention des cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Refoulement d'égouts;
- Fortes pluies du 20 juin 2026;
- Inspection des conduites avec caméra;

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Des personnes s'expriment sur les dossiers suivants:

- Subventions écologiques;
- Bacs à fleurs sur la rue Principale Nord;
- Aménagements paysagers;
- Entente avec le Canadien Pacifique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-290

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-291

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2026

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-292

AUTORISATION DE SIGNATURE - NOUVELLE ENTENTE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une réorganisation des différents programmes de supplément au loyer, la Société d'habitation du Québec les regroupe désormais sous une seule appellation, en l'occurrence le Programme de supplément au loyer Québec;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente est d'une durée de cinq ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente du Programme de supplément au loyer Québec.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise par le fait même l'Office municipal d'habitation de Roussillon à gérer le Programme de supplément au loyer Québec et s'engage à payer 10 % des coûts de subvention et de gestion dudit programme ainsi que tout coût additionnel non accepté par la Société d'habitation du Québec inhérent au non-respect de l'entente par l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-293

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - OPÉRATION NEZ ROUGE 2026
LONGUEUIL/RIVE-SUD

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Opération Nez rouge sollicite la participation financière de la Ville pour le maintien et la réalisation de ses activités bénévoles pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a, au cours des dernières années, été un fier partenaire de l'Organisme et des campagnes mises sur pied dans le but d'offrir notamment à ses citoyens un service de raccompagnement sécuritaire durant la saison des Fêtes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 750 \$ à Opération Nez rouge Longueuil/Rive-Sud afin de soutenir l'organisme dans son action bénévole ainsi que pour promouvoir la sécurité routière sur le territoire de la Ville de Delson en prévision de la campagne qui se tiendra du 27 novembre au 31 décembre 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-110-00-972.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-294

AUTORISATION DE DÉPENSER DU CONSEIL MUNICIPAL - AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CONSEIL-26-08-1 d'une somme de 10 345 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

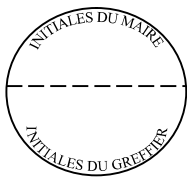
QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	10 345 \$
Total général	10 345 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6732;

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-295

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS 2026 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Roussillon a remis à la Ville, pour approbation, une copie de ses budgets révisés datés du 22 mai 2026 et du 10 juillet 2026 ainsi que le nouveau budget concernant le Programme de rénovation des habitations à loyer modique daté du 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que les budgets ont été préalablement approuvés par la Société d'habitation du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les budgets révisés datés du 22 mai 2026 et du 10 juillet 2026 ainsi que le nouveau budget concernant le Programme de rénovation des habitations à loyer modique daté du 11 mai 2026 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-296

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 755-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 755 PORTANT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE PRODUITS ÉCOLOGIQUES POUR LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 755-1 modifiant le règlement n° 755 portant sur le programme de subventions de produits écologiques pour la lutte aux changements climatiques afin d'élargir la liste des divers articles et équipements admissibles à une subvention financière. Les ajouts souhaités visent principalement à prévenir la récurrence de sinistres dus aux fortes pluies liées à des événements météorologiques extrêmes et à augmenter la résilience des bâtiments résidentiels aux changements climatiques.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Réal Langlais, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-297

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 748-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 748 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement n° 748-1 modifiant le règlement n° 748 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

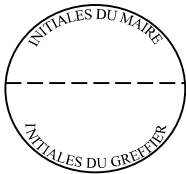
CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 14 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à intégrer au Règlement actuel les articles 2.6 et 3.1 prévoyant que le Service technique et travaux publics puisse analyser les documents fournis en lien avec une demande et puisse recommander ou non l'approbation et la signature d'une entente relative à des travaux municipaux au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 748-1 modifiant le règlement n° 748 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-298

AUTORISATION DE DÉPENSER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités de la direction générale;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste DG-26-08-1 d'une somme de 2 200 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds de roulement	2 200 \$
Total général	2 200 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6705.

QUE soit autorisé un fonds de roulement additionnel de 2 200 \$ qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2026-08-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-299

DEMANDE D'ADHÉSION DE LA VILLE DE DELSON À ESPACE MUNI 2026-2027

CONSIDÉRANT qu'Espace MUNI est un carrefour humain et mobilisateur où des membres, provenant des quatre coins du Québec, s'informent, échangent et puisent dans des pratiques porteuses d'avenir;

CONSIDÉRANT que sa mission est d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyens dans une perspective de développement des communautés.

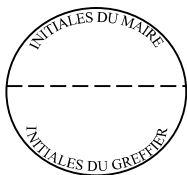
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Ville de Delson à Espace MUNI 2026-2027 à titre de membre ordinaire ainsi que le paiement de la cotisation annuelle d'une somme de 226 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-110-00-419.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-300

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT que la firme 9530-9134 Québec inc. souhaite faire l'acquisition d'un terrain vacant afin de construire une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet est assujettie à la conclusion d'une entente entre la Ville et la firme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine et autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente entre la Ville de Delson et la firme 9530-9134 Québec inc. pour la construction d'une résidence pour personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-301

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE POUR DES INSTALLATIONS FUNÉRAIRES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le conseil municipal a autorisé la notification et l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption quant au lot 3 129 422 au cadastre du Québec situé au 211, chemin Saint-François Xavier;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026, le conseil municipal s'est prévalu du droit de préemption;

CONSIDÉRANT la lettre d'intention à l'effet que Les entreprises funéraires Poissant et fils ltée serait disposé à acheter l'immeuble situé au 211, chemin Saint-François-Xavier pour y établir des installations funéraires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine et autorise la signature par le directeur général de la lettre d'intention du 16 juillet 2026 entre la Ville et Les entreprises funéraires Poissant et fils ltée relativement à l'aménagement futur d'installations funéraires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-302

ENGAGEMENT DE LA VILLE RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DE L'ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville a un projet de redéveloppement d'un ancien lieu d'enfouissement sanitaire situé dans le secteur industriel de la Ville sur le futur prolongement de l'avenue Liberté;

CONSIDÉRANT que la gestion des eaux pluviales du site repose sur trois ouvrages dont la Ville est propriétaire et responsable de l'exploitation et de l'entretien, soit un régulateur de débit, un bassin de rétention souterrain en chambre alvéolaire et une unité de traitement des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., c. Q2) et du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, la mise en place et l'exploitation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sont assujetties à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT qu'une condition de cette autorisation est l'engagement écrit du propriétaire à exploiter et à entretenir les ouvrages selon un programme d'entretien pour toute leur durée de vie.



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le programme d'exploitation et d'entretien préparé par la firme Artelia et s'engage formellement à exploiter, inspecter, nettoyer et entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales conformément à ce programme et aux manuels des fournisseurs.

QUE le conseil municipal confie cette responsabilité au Service technique et travaux publics.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs (MDDEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-303

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-26-08-1 d'une somme de 40 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	40 000 \$
Total général	40 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6729.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-304

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2025, une résolution était adoptée autorisant l'institution de procédures judiciaires en expropriation de deux parcelles de lots appartenant à la firme Domtar et occupées par la firme Stella Jones;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers échanges tenus avec les représentants des deux firmes impliquées, il fut soulevé les éventuelles obligations pouvant incomber à l'une et/ou à l'autre de ces entreprises de devoir procéder à la réhabilitation environnementale des lieux, en cas de découverte de contamination du sol;

CONSIDÉRANT que les mêmes obligations pourraient également être dévolues à la Ville suite à l'acquisition de ces terrains et des changements d'usages projetés, soit d'industrielles à voie publique et parcs et terrains de jeu;

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'une procédure sur invitation écrite a été effectuée pour l'attribution de deux mandats distincts pour des services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale, phase 1 et 2, des parcelles sous étude et que le résultat de l'ouverture des des soumissions se détaille comme suit :

	Lot 2 429 571	Lot 3 129 262	Total
Déom	24 964 \$	35 460 \$	60 424 \$
# forage	13	31	
Enviro	25 900 \$	43 900 \$	69 800 \$
# forage	13	31	
GEST ENV	32 250 \$	43 250 \$	75 500 \$
# forage	8	27	

CONSIDÉRANT que la plus basse offre de service reçue émane de la firme Déom + Associés Experts-Conseils inc. pour une somme de 60 424 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue deux mandats distincts à la firme Déom + Associés Experts-Conseils inc. visant la réalisation d'études de caractérisation environnementale, phase 1 et 2, quant aux parcelles de lots numéros 2 429 571 et 3 129 262 au cadastre du Québec pour une somme globale de 60 424 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 69 472,49 \$ du fonds Environnement et adaptation climatique (59-131-11-000) au poste budgétaire n° 02-140-00-420.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-140-00-420.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-305

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-26-08-1 d'une somme de 10 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	3 900 \$
Fonds de roulement	6 100 \$
Total général	10 000 \$



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6728.

QUE soit autorisé un fonds de roulement additionnel de 6 100 \$ qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-306

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN TECHNICIEN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure sur invitation écrite pour l'attribution d'un mandat de services professionnels de technicien en informatique;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative par le comité de sélection des soumissions reçues, le résultat se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Pointage
Cosior inc.	11.14
Cetix inc.	9.91
Trilogie Groupe Conseil inc.	9.41
7325797 Canada inc. (Groupe TI)	Pointage intérimaire de moins de 70
Groupe SL inc.	N'a pas soumissionné
Kezver & Associés inc.	N'a pas soumissionné
Vertisoft inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme 7325797 Canada inc. (Groupe TI) n'a pas atteint le pointage intérimaire requis pour son analyse;

CONSIDÉRANT que la firme ayant obtenu le meilleur pointage final est Cosior inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de services professionnels en informatique d'une durée de 60 semaines pour le poste de technicien informatique à la firme Cosior inc. pour une somme de 92 733,87 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

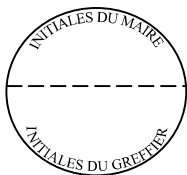
QUE conformément au règlement n° 720, cet engagement contractuel devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2027 afin que la trésorerie soit autorisée à en effectuer les paiements.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 1 100 \$ du poste budgétaire n° 02-136-00-415 au poste budgétaire n° 02-136-00-415.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-136-00-415.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-17 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-307

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-26-08-1 d'une somme de 39 896,55 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	34 896,55 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	5 000 \$
Total général	39 896,55 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6736.

QUE soit autorisé l'appropriation d'une somme de 5 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-308

AUTORISATION DE VERSER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE (EXPORAIL-MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN)

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir une aide financière de cette dernière en contrepartie d'un accès gratuit illimité pour les citoyens de Delson aux activités régulières du musée ferroviaire canadien et d'une visibilité offerte à la Ville sur le site du musée et sur son dépliant de programmation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail-Musée ferroviaire canadien).

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-01-972.

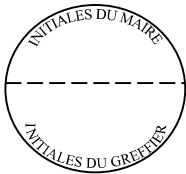
QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-309

AUTORISATION DE SIGNER LES ENTENTES CONTRACTUELLES AVEC LES ARTISTES PRÉVUS POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES EN 2027

CONSIDÉRANT le manque de certaines informations liées à une prise de décision éclairée du conseil municipal dans l'élaboration de la programmation des divers spectacles projetés pour l'année 2027.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal retire le point afin de le reporter à une prochaine séance du conseil municipal dans l'attente d'informations complémentaires du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-310

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LE CRÉAFEST DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville organisera la première édition du Créafest Delson du 14 au 16 août 2026;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces activités, il est souhaitable de procéder à la fermeture de certaines rues afin d'assurer la sécurité des participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la fermeture de certaines rues selon l'horaire et les plans établis dans le rapport de recommandation n° 6731 pour le Créafest Delson, le tout, selon les réels besoins ponctuels liés aux activités prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-311

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH 2026-08-11 d'une somme de 33 500 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	31 000 \$
Fonds de roulement	2 500 \$
Total général	33 500 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6701.

QUE soit autorisé un fonds de roulement additionnel de 2 500 \$ qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-312

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal est vacant suite au départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M. Ahmed Labbaci au poste d'inspecteur municipal rétroactivement au 29 juin 2026, conformément à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Labbaci pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-610-00-151.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-313

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires, visant en l'occurrence des moniteurs du camp de jour, des adjointes administratives temporaires, un préposé au Service technique et travaux publics, un commis à la bibliothèque et un contremaître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-315

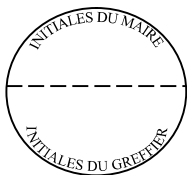
ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES POUR LES ANNÉES 2026-2028 ET UNE ANNÉE OPTIONNELLE

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à une procédure ouverte pour des offres de service visant un contrat de déneigement des rues pour les années 2026-2028 et une année optionnelle;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
9211-6516 Québec inc.	1 626 835,31 \$
Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc.	2 775 381,53 \$
Gérald Théorêt inc.	3 618 788,44 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions des firmes 9211-6516 Québec inc. et Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc. sont affectées d'irrégularités majeures qui les rendent irrecevables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le montant de la considération financière apparaissant à la soumission de la firme Gérald Théorêt inc. est nettement supérieur à l'estimation budgétaire faite par les représentants du Service technique et travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les offres de service reçues pour le déneigement des rues pour les années 2026-2028 et une année optionnelle en raison d'irrégularités majeures affectant les deux plus basses soumissions et de réelles contraintes budgétaires quant à la troisième soumission au montant de 3 618 788 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à une nouvelle procédure ouverte pour le déneigement des rues pour l'année 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-316

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT COMPLÉMENTAIRE POUR LE PLANAGE ET LE RESURFAÇAGE DE CERTAINS TRONÇONS DE RUES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2024, le conseil municipal a attribué un contrat pour des travaux de planage et de resurfaçage de certains tronçons de rues pour l'année 2024 à la firme Les entreprises Michaudville inc.;

CONSIDÉRANT que certains travaux déjà réalisés sur la Montée des Bouleaux démontrent des déficiences quant à l'existence d'un dénivelé de pavage, que l'entrepreneur s'engage à corriger à ses frais;

CONSIDÉRANT que les responsables du Service technique et travaux publics souhaitent par la même occasion procéder à certains travaux de même nature, imprévus lors de l'attribution du contrat à l'origine, sur le tronçon adjacent et contigu compris entre le boulevard Georges-Gagné Sud et la rue Boardman;

CONSIDÉRANT que ces divers travaux sont subordonnés à la réalisation, par l'entrepreneur déjà et antérieurement mandaté par la Ville, de travaux préalables de corrections de trottoirs à être autorisés par la direction générale, sur une partie du tronçon mentionné précédemment;

CONSIDÉRANT par ailleurs que l'ensemble de tels travaux se doivent d'être réalisés et complétés au plus tard le 31 août prochain, en prévision de la rentrée scolaire fixée au 1^{er} septembre 2026;

CONSIDÉRANT que le contrat complémentaire devant être attribué à Les entreprises Michaudville inc. pour les travaux additionnels décrits précédemment représente une somme de 137 458,36 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat complémentaire de planage et de resurfaçage pour un tronçon de la montée des Bouleaux du boulevard Georges-Gagné Sud à la rue Boardman à la firme Les Entreprises Michaudville inc. d'une somme de 137 458,36 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil requiert que l'ensemble des travaux décrits aux présentes soient réalisés et complétés au plus tard le 31 août 2026.

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Règlement d'emprunt n° 690	87 628,37 \$
Fonds affecté aux infrastructures routières	37 889,43 \$
Total général	125 517,80 \$

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-317

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN DÉCOMPTÉ PROGRESSIF POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Couverture Montréal Nord ltée pour la réfection de la toiture du centre sportif;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif 2 d'une somme de 193 724,25 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés entre le 1^{er} et le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé au conseil municipal d'autoriser le paiement du décompte 2 sous réserve de la retenue contractuelle de 10 % équivalent à une somme de 19 372,43 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte 2 à la firme Couverture Montréal Nord ltée d'une somme de 174 351,82 \$, taxes incluses, sujet et conditionnellement à l'obtention préalable des documents d'attestations et de quittances usuels en pareil cas.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du règlement d'emprunt n° 747, poste budgétaire n° 22-701-30-710.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-318

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN DÉCOMPTÉ PROGRESSIF POUR LES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DE LA RUE THIBERT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Construction Techroc inc. pour le planage et le resurfaçage de la rue Thibert;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif 1 d'une somme de 138 539,64 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés entre le 1^{er} et le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé d'autoriser le paiement du décompte 1 sous réserve de la retenue contractuelle de 10 % équivalent à une somme de 13 853,97 \$;

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que l'appropriation du fonds affecté aux infrastructures routières a déjà eu lieu lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, résolution n° 2026-02-057.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte 1 à la firme Construction Techroc inc. d'une somme de 124 685,67 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-319

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - AOÛT-SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TP-26-08-1 d'une somme de 66 212 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	36 212 \$
Parcs et terrains de jeux	15 000 \$
Fonds entretien des bâtiments municipaux et infrastructures	15 000 \$
Total général	66 212 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6742.

QUE soit autorisé l'appropriation d'une somme de 15 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux et 15 000 \$ provenant du fonds entretien des bâtiments municipaux et infrastructures.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2026-08-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-320

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à une demande de prix pour remplacer l'enseigne à l'hôtel de ville par une nouvelle enseigne avec éclairage par projection;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions et le résultat se détaillent comme suit :



Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Remarques
Enseignes Access inc.	9 768,93\$	Non conforme
Enseignes Perfection inc.	11 871,17\$	Conforme
Enseignes Plus inc.	12 032,14\$	Conforme

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Enseignes Access inc. est affectée d'irrégularités majeures qui la rendent irrecevable;

CONSIDÉRANT que la plus basse offre de service conforme émane de la firme Enseignes Perfection inc. avec une offre de services d'une somme de 11 871,17 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Enseignes Perfection inc. pour le remplacement de l'enseigne à l'hôtel de ville d'une somme de 11 871,17 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement au respect de la charte graphique de la Ville de Delson et je propose de plus que le conseil autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du fonds entretien des bâtiments municipaux et infrastructures, poste budgétaire n° 59-131-04-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-321

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2026

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 463 623,67 \$ et les dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 570 045,27 \$ totalisant une somme de 1 033 668,94 \$ pour la période du 16 juin au 15 juillet 2026, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière adjointe en date du 22 juillet 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-08-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-322

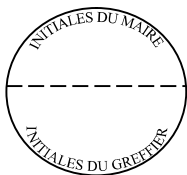
DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 juin 2026 au 15 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-323

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 juin 2026 au 15 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-324

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL – 196, RUE LAVOIE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu, de l'entreprise Atelier Réjean Fer Ornemental, une demande relative à un projet d'agrandissement industriel, formulé dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration Architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour la propriété située au 196, rue Lavoie;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction d'un agrandissement de deux étages en cour latérale droite, d'une superficie d'implantation de 166,5 m², afin d'accroître l'espace destiné à un atelier ainsi qu'à des bureaux;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-51 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'agrandissement industriel au 196, rue Lavoie telle que présentée aux conditions suivantes:

- L'approbation par le conseil municipal d'une dérogation mineure pour les éléments non-conformes;
- L'ajout d'arbres dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

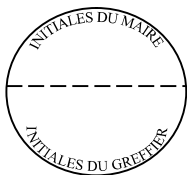
2026-08-325

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 10, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL H

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu, de la firme KN Beauté Clinique Médico-Esthétique, une demande relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-215, visant l'installation d'une nouvelle enseigne pour le local situé au 10, boulevard Georges-Gagné Sud, local H;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la pose d'un panneau non lumineux sur fond blanc avec lettrage brun foncé et le remplacement de panneaux double faces sur l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-52 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, local H, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-326

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 48, 2E AVENUE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-311, pour la propriété située au 48, 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à une rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale, soit le remplacement du revêtement d'aluminium extérieur des quatre façades;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-53 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle pour le 48, 2^e Avenue telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-327

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 131, RUE DULUDE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-309, pour la propriété située au 131, rue Dulude;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à une rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale, soit le remplacement du revêtement existant en vinyle par un nouveau revêtement sur les quatre façades et l'ajout de revêtement de pierre béton sur une partie de la façade principale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-54 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

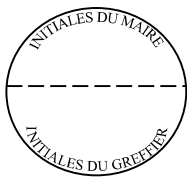
QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 131, rue Dulude telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-328

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 40, RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-211, pour la propriété située au 40, rue Principale Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste à peindre la façade de la maison existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-55 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 40, rue Principale Sud telle que présentée selon le choix de couleurs correspondant à l'option n° 2 et conditionnellement à la plantation d'un arbre dans la cour avant donnant sur la rue Principale Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-329

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 81 AA, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu, de l'entreprise Maison Neema, une demande relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, visant la pose d'une nouvelle enseigne au 81 AA, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la pose de nouvelles enseignes, soit une enseigne non lumineuse posée à plat sur le panneau existant et des panneaux double faces sur l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-56 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial pour le 81 AA, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-330

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 241, RUE PRINCIPALE NORD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone H-112, pour la propriété située au 241, rue Principale Nord;

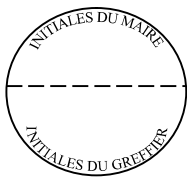
CONSIDÉRANT que le projet consiste à une rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale, soit le remplacement du revêtement extérieur en vinyle par un revêtement de même type;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-57 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 241, rue Principale Nord telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-08-331

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INDUSTRIEL – 29, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu, de l'entreprise ITC Technologies, une demande relative à un projet d'affichage industriel, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour le local situé au 29, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la pose d'une nouvelle enseigne lumineuse posée à plat sur le mur avant de l'immeuble industriel;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-58 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage industriel au 29, rue Beauvais telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-332

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 33, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-209, visant le remplacement d'enseignes au 33, Route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement des panneaux d'affichage existants selon les éléments suivants, soit le remplacement du panneau existant en acrylique posé sur le mur avant, du panneau existant double faces de l'enseigne détachée et le retrait de deux enseignes, une posée à plat et une sur l'enseigne détachée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-62 adoptée le 21 juillet 2026, n'est pas favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande relative à un affichage commercial au 33, route 132 telle que présentée et souhaite que le projet d'affichage soit revu, notamment en ce qui concerne les couleurs afin de favoriser une meilleure intégration au bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

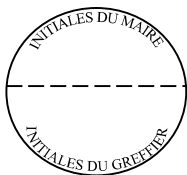
2026-08-333

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INSTITUTIONNEL – 75, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ NORD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande relative à un projet d'affichage public, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-122, visant l'installation de nouvelles enseignes murales pour le Complexe Sportif Delson et Sainte-Catherine situé au 75, boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'installation de deux panneaux individuels sur le mur avant, au niveau du deuxième étage et le remplacement de l'enseigne existante par une nouvelle enseigne intégrée à un bandeau de la même couleur que le revêtement du mur avant du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-07-61 adoptée le 21 juillet 2026, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage institutionnel au 75, boulevard Georges-Gagné Nord telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question n'a été reçue.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Une personne s'exprime sur le dossier suivant :

- Permis de rénovation sur la rue Lamarche.

2026-08-334

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier